

Pacte Dutreil

Vu l'article L.233-11 du code du commerce, de l'article 223-9 du règlement général de l'AMF et de la Position n°2004-02 de l'AMF, nous vous communiquons, selon les modalités de l'article 221-3 du règlement AMF, l'accord suivant :

- « Pacte Dutreil », conclu le 31 décembre 2016 et enregistré le 27 janvier 2017, pour une durée de 2 ans à partir de l'enregistrement, renouvelable automatiquement par périodes successives d'un an.
- Le Pacte Dutreil porte sur 26,62% des droits financiers et 35,79% des droits de vote de la société TIVOLY.
- Les parties au Pacte Dutreil (sans clause particulière), sont à ce jour, la société Holding TIVOLY, Monsieur Hubert JEANNIN-NALTET, Monsieur Jean-François TIVOLY en qualité de dirigeant de TIVOLY.
- Le Pacte Dutreil ne comporte qu'un engagement de conservation des Titres de la Société TIVOLY, portant sur les actions détenues par les signataires dans le cadre du pacte.

Il en sera fait mention dans les documents d'information périodique, et fera l'objet d'une communication, en tant que de besoin, à l'AMF.

TIVOLY est un groupe industriel qui a pour vocation la conception, la production et la commercialisation d'outils de coupe et de produits et services associés destinés aux professionnels de la fabrication et de la maintenance, aux artisans et aux particuliers.
TIVOLY est éligible au PEA PME
Euronext (FR0000060949) TVLY www.tivoly.com



Contacts :



Directeur Financier Groupe
Ignacio Esnaola
Contact : Gilberte Humbert
Gilberte.humbert@tivoly.com
Tél. : + 33 (0)4 79 89 59 07



Aelium Finance
J.Gacoin jgacoin@aelium.fr
Tel : +33 (0)1 75 77 54 65



100 ANS D'INNOVATION AU SERVICE DE NOS CLIENTS.
100 YEARS OF INNOVATION AT OUR CUSTOMERS' SERVICE.

